



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-500

Version PDF

Ottawa, le 16 août 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Société TELUS Communications	413	le 8 juillet 2011
Société TELUS Communications	414 414A	le 8 juillet 2011 le 14 juillet 2011

Secrétaire général